

MAIRIE DE BRAINS
Loire-Atlantique

N° AGT/2023/091

ARRETE MUNICIPAL

Objet :
Rue Jules Verne
Vide grenier

Le Maire de la Commune de BRAINS
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,
VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I " *signalisation temporaire* " approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
VU la demande présentée par Mr TENOU Noël, membre de l'association Amicale Laïque de Brains, (tenou.noel@orange.fr).
CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,
SUR PROPOSITION de la Directrice Générales des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1 - En raison d'un vide grenier au 7 rue Jules Verne, la circulation sera interdite dans le sens de circulation (en remontant vers la rue des Cèdres) sauf services de secours **le dimanche 24 septembre 2023 de 7h à 20h**. La déviation se fera par la rue Lucas Championnière, rue des Prés et rue des Cèdres.

ARTICLE 2 – La signalisation et l'affichage de l'arrêté seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 – Madame la directrice générale des services, Madame la directrice du pôle sud-ouest de Nantes Métropole, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la Mairie de Brains le 20 juillet 2023

Fait à Brains le 20 juillet 2023
« Pour copie conforme »

Le Maire,
Laure BESLIER

